



Règlement des chemins ruraux

L'entretien des chemins ruraux de la Commune suscite de nombreuses réflexions depuis plusieurs années. Notamment, l'Assemblée du 7 décembre 2017 avait refusé l'entrée en matière sur la discussion au sujet du règlement communal concernant l'entretien des chemins ruraux et des ouvrages attenants. Durant la séance, il avait été convenu que ce dossier serait repris en prévision d'une décision ultérieure du Législatif.

Les Autorités souhaitent soumettre à l'Assemblée communale de décembre prochain les modifications apportées au document en vigueur. En prévision de cette décision, nous invitons les citoyens à une

séance d'information concernant le nouveau règlement des chemins ruraux,
le 21 novembre 2018, à 20.00 h, au centre visiteurs Mont-Terri, à Saint-Ursanne

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Règlement des chemins ruraux

L'entretien des chemins ruraux de la Commune suscite de nombreuses réflexions depuis plusieurs années. Notamment, l'Assemblée du 7 décembre 2017 avait refusé l'entrée en matière sur la discussion au sujet du règlement communal concernant l'entretien des chemins ruraux et des ouvrages attenants. Durant la séance, il avait été convenu que ce dossier serait repris en prévision d'une décision ultérieure du Législatif.

Les Autorités souhaitent soumettre à l'Assemblée communale de décembre prochain les modifications apportées au document en vigueur. En prévision de cette décision, nous invitons les citoyens à une

séance d'information concernant le nouveau règlement des chemins ruraux,
le 21 novembre 2018, à 20.00 h, au centre visiteurs Mont-Terri, à Saint-Ursanne

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.